

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/118 - Administration générale - 5
Avis du Conseil Général sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de ROTHAU

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de ROTHAU, dont les orientations générales s'inscrivent en cohérence avec les enjeux du Département, et formule les observations et propositions ci-après.

La commission permanente a pris connaissance du projet urbain de ROTHAU tel que présenté dans le PLU, axé sur une volonté de requalification et de dynamisation du centre, privilégiant les options urbaines d'aménagement de la traverse de la RD 1420, en cours d'étude par le Département.

Ces éléments de cadrage urbain viendront alimenter les études qui se poursuivent, portant plus largement sur les trois familles d'aménagement de la RD 1420 : voie urbaine, boulevard urbain et déviation routière. Elles devraient permettre à terme de se prononcer sur l'option à retenir.

En conséquence, la commission permanente propose de clarifier certains points du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, tel que précisé dans le rapport.

Afin de préserver la faisabilité des différentes options d'aménagement de la voie, plus particulièrement en milieu urbanisé, elle confirme la proposition adressée à la commune de ROTHAU visant à mettre en place un sursis à statuer à l'intérieur d'un périmètre proposé, délimitant les terrains susceptibles d'être affectés par le projet, en application de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54916-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11